**Bureau d'information et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# Contrat de prestations entre l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne et l'Association Appartenances

**Le contrat de prestations signé entre l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne et l'Association Appartenances définit les prestations et les résultats attendus de l'association en contrepartie des moyens financiers mis à disposition par l'Etat et la Ville de Lausanne. Grâce au suivi du contrat, ces derniers pourront vérifier si les prestations fournies aux groupes de population concernés justifient la subvention accordée.**

C'est sur cette base que le Conseil d'Etat et la Ville de Lausanne fixeront le montant de la subvention d'année en année.

Depuis 1993, l'Association Appartenances fournit des prestations aux immigrants dans six domaines de la politique d'accueil, d'intégration et d'aide au retour :

· centre de consultations, fonctionnant comme établissement de soins ambulatoires ;

· secteur intégration sociale, formé de plusieurs structures propres à faciliter les premiers contacts entre immigrés et société d'accueil ;

· secteur prévention et promotion de la santé, avec pour objectif le développement des ressources et des potentialités des immigrés vivant ou ayant vécu des expériences difficiles ;

· service " Intermedia ", regroupant des interprètes communautaires et des médiateurs culturels ;

· secteur formation - recherche, qui participe à la formation des organismes officiels dans les secteurs de la santé, du social et de la formation ;

· secteur administratif, regroupant toute l'infrastructure nécessaire au fonctionnement de l'association.

Les besoins notamment dans les secteurs de la santé, du social et de la formation sont avérés et Appartenances est aujourd'hui un partenaire incontournable pour les départements ayant à gérer des questions en rapport avec la migration. En conséquence, l'Etat et la Ville de Lausanne subventionnent Appartenances depuis plusieurs années (Fr. 560'000.- alloués par l'Etat et Fr.1,18 mios par la Ville de Lausanne pour l'année 2003).

L'établissement d'un contrat de prestations apporte une plus grande transparence sur les prestations offertes par Appartenances et leur financement. Il définit d'une part, les prestations que l'Association s'engage à fournir et d'autre part, le montant des subventions allouées par le canton et la Ville de Lausanne en contrepartie. Les informations recueillies désormais en continu par Appartenances doivent permettre au groupe de controlling d'assurer le suivi du contrat et de prendre si nécessaire les mesures correctrices en temps voulu.

Les prestations fournies par l'association sont le fait d'un personnel rémunéré mais aussi de nombreux bénévoles, que les gouvernements du canton et de la Ville de Lausanne profitent de remercier chaleureusement pour leur engagement dans cette tâche.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 novembre 2003

L. P. Deslarzes, directeur de l'Association Appartenances, tél. 021/ 341 12 50 Ph. Meystre, secrétaire général du DSSE (Ville de Lausanne), tél. 021/ 315 72 10 E. Toriel, secrétaire général adjoint du DSAS (Etat de Vaud), tél. 021 / 316 50 06